

CONDITIONS ET PROCÉDURE D'ADMISSION

DU MASTER OF ADVANCED STUDIES EN PSYCHOTHÉRAPIE SYSTÉMIQUE

L'admission se déroule en deux étapes : une première sélection **sur dossier**, suivie **d'un entretien** pour les candidat·e·s pré-sélectionné·e·s.

1. Présélection sur dossier

Les conditions d'admission à la présélection sur dossier sont les suivantes :

- **Titres requis :**
 - Être titulaire **d'une maîtrise universitaire en psychologie** délivrée par une université ou une haute école suisse, ou d'un titre jugé équivalent par l'OFSP et par le Service des immatriculations et inscriptions (SII) de l'Université de Lausanne.
 - OU**
 - Être titulaire d'un **titre de médecin spécialiste en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent·e ou de l'adulte** ou être sur le point de l'obtenir. Un titre jugé équivalent par l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) et par le Service des immatriculations et inscriptions (SII) de l'Université de Lausanne est également accepté.
- **Contrat de travail :**
 - Être engagé·e au minimum à 40% dans une activité psychothérapeutique d'orientation systémique en tant que psychologue ou psychiatre au début de la formation, ou
 - Être au bénéficiaire d'une promesse d'emploi au moment du dépôt de la candidature.
- **Formation clinique (pour les psychologues uniquement) :**
 - Attester d'une formation initiale en psychologie clinique et psychopathologie équivalente à 12 crédits ECTS, obtenus durant la formation prégraduée ou après la fin des études. Si cette formation n'est pas exprimée en crédits ECTS, elle doit représenter au moins 120 heures d'enseignement en présentiel.
[Pour plus d'informations sur les crédits ECTS délivrés par les Universités romandes durant la formation prégraduée, veuillez consulter les documents spécifiques des institutions concernées.](#)

IMPORTANT

Toute candidature ne répondant pas aux critères décrits ci-dessus et tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération dans le processus de sélection sur dossier.

2. Entretien de sélection

Parmi les dossiers complets et répondant aux conditions de présélections, un maximum de 45 candidat·es sont convoqué·es pour un entretien. L'entretien de sélection se déroule entre le **2 et le 6 juin 2025**.

Cet entretien vise à sélectionner les candidat·es admissibles au cursus de Master of Advanced Studies en Psychothérapie systémique d'après les critères suivants :

1. **Accès aux psychothérapies** : La ou le candidat·e démontre un accès à la pratique de la psychothérapie avec une attention particulière aux psychothérapies de couples et de familles ;
2. **Accessibilité à une clinique variée** : La ou le candidat·e démontre un accès actuel et futur à une diversité de cas cliniques ;
3. **Contexte institutionnel et modalités d'encadrement** : Type de contrat et encadrement au sein de l'institution. Le/la candidat·e doit être employé·e dans une structure reconnue (cabinet privé, institution hospitalière, service ambulatoire, etc.) qui offre un cadre d'encadrement adéquat pour la pratique psychothérapeutique (par ex. supervision régulière par un.e expert.e agréé.e);
4. **Qualité du dossier de candidature** : Précision, exhaustivité et caractère complet du dossier, intérêt et motivation pour l'approche systémique ;
5. **Compétences interpersonnelles** ;
6. **Adéquation avec les besoins de la formation en termes de diversité de profils.**

À la suite des entretiens et sur la base des critères de sélection susmentionnés, le Comité Directeur de la formation a la possibilité de :

1. Retenir la candidature en fonction du nombre de places disponibles pour intégrer la formation (art. 7 al. 4 de la Loi fédérale sur les professions relevant du domaine de la psychologie du 18 mars 2011 (LPsy ; Rs 935.81) : « Nul ne peut faire valoir un droit à une place de formation postgrade »).
2. Placer la candidature sur une liste d'attente pour le cas où une candidature retenue se désisterait ;
3. Refuser une candidature.

Les candidat·es seront informé·es de la décision du Comité directeur.